



# Le Saint-Siège

---

**ADDRESS OF HIS HOLINESS JOHN PAUL II**

**TO H.E. Mr M. ANWAR HASHIM**

**NEW AMBASSADOR OF BANGLADESH TO THE HOLY SEE\****Saturday, 19 November 1994* Monsieur l'Ambassadeur,

1. Je suis heureux de vous accueillir aujourd'hui au Vatican et de recevoir les Lettres par lesquelles vous êtes accrédité comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République populaire du Bangladesh. J'accueille avec plaisir les vœux que vous m'avez transmis de la part du Président Abdur Rahman Biswas à qui j'exprime cordialement les miens. Veuillez assurer Son Excellence le gouvernement et le peuple du Bangladesh de mes vœux sincères et de ma prière pour votre nation.

2. Comme l'ont montré vos paroles, vous êtes conscient que la présence du Saint-Siège dans la Communauté internationale est marquée par des caractéristiques qui correspondent à la nature religieuse et spirituelle de la mission de l'Église catholique dans le monde. L'action du Saint-Siège vise avant tout à la sauvegarde et la promotion de la dignité inaliénable de toute personne humaine qui ne peut être obtenue que par le développement intégral de l'individu et de la famille, et par le progrès de la paix et de la justice pour tous les peuples. Et c'est précisément dans la recherche de ces objectifs très élevés que des relations étroites et cordiales entre le Saint-Siège et les responsables du bien-être des peuples du monde se révèlent être bénéfiques et constituer un soutien mutuel.

3. En ce qui concerne votre pays, le peuple du Bangladesh est plongé dans une tradition spirituelle multiséculaire qui a choisi la liberté religieuse et cherche à ne pas faire de discrimination dans la protection des divers groupes religieux présents dans la société. Pour réaliser un développement intégral, pour que la dignité fondamentale de l'être humain soit respectée, il faut que les personnes et les peuples jouissent de la liberté qui consiste pour chacun dans le devoir et donc le droit de chercher la vérité dans le domaine religieux et celui de la conscience sans contrainte ni discrimination (cf. *Nostra aetate*, 3).

Il s'ensuit que les responsables du destin d'une nation ont le devoir de sauvegarder et de développer chez leurs concitoyens le droit inaliénable à la liberté religieuse. Dans votre propre histoire, les fruits d'une telle politique de respect et de tolérance sont évidents. C'est cette politique qui a aussi permis à la communauté catholique d'offrir sa contribution à la vie sociale, économique et culturelle du Bangladesh, poursuivant un rôle qu'elle jouait avant même que le Bangladesh ne devînt un État indépendant. Et c'est le maintien de cette même politique qui permet à votre gouvernement et au peuple de poursuivre leurs efforts pour relever les importants défis du développement et du progrès

dans le contexte des changements rapides des conditions de toute la région.

4. Deux éléments sont essentiels pour la bonne santé de toute société, ce sont la famille et l'éducation. La famille reste toujours le noyau de la société, et doit donc être au centre des efforts qui visent à éliminer la pauvreté et à bâtir une communauté nationale juste et équitable. La famille est la plus grande ressource capable de soutenir et de renforcer les valeurs qui sont fondamentales pour la stabilité et le progrès de la société.

En même temps si les politiques officielles veulent être vraiment efficaces, il faut leur ajouter l'éducation. Les individus, dans la famille comme dans la société en général, doivent pouvoir acquérir une conscience et une compréhension de leurs droits et de leurs responsabilités. Certes, l'éducation ne consiste pas seulement dans l'acquisition de connaissances et d'informations, mais dans le fait d'acquérir un sens aigu de la solidarité qui devrait unir individus, familles et peuples. L'harmonie et la tranquillité que les peuples désirent et dont le monde a grandement besoin, impliquent directement cette solidarité; elle demande donc une attitude consciente de participation responsable de la part de tous les secteurs de la société. L'éducation est l'âme du dynamisme social, la clé de l'avenir, le soutien de tout programme efficace de développement.

5. A bien des occasions, j'ai attiré l'attention sur le problème moral de la primauté de la personne dans le développement économique et politique. Comme il ressort clairement des difficultés non-résolues et même accrues que connaissent quelques régions du monde, le progrès n'est pas un processus linéaire, automatique et sans limite, comme si les sociétés pouvaient avancer sans fin vers une perfection quelconque (cf. *Sollicitudo rei socialis*, 27). La formation et la motivation des individus et des groupes est une condition essentielle de la promotion du bien commun. Par ses nombreuses institutions d'éducation à tous les niveaux, l'Église catholique au Bangladesh contribue à former des citoyens bien préparés et responsables qui, à leur tour, sont la grande ressource sur laquelle reposent le progrès et le bien-être du pays. J'ai confiance dans le fait que votre gouvernement continuera à garantir les conditions de tranquillité et d'autonomie nécessaires et légales qui permettent à ces institutions de préserver leur identité et d'atteindre leurs objectifs pour le bien de toute la nation. La coopération entre l'État et l'Église pour servir la même population est un des domaines où votre mission sera particulièrement utile et constructive.

M. l'Ambassadeur, la présentation de vos Lettres de Créance conduit la République populaire du Bangladesh et le Saint-Siège à un engagement renouvelé pour travailler à des liens plus étroits et une plus grande compréhension mutuelle. Pour cela, vous pouvez être assuré de l'assistance et de la coopération de tous les services de la Curie romaine. Que Dieu Tout-Puissant vous soutienne dans l'accomplissement de votre mission et qu'une abondance de Bénédiction descende sur votre gouvernement et sur votre peuple, pour qu'ils puissent toujours agir pour promouvoir la dignité et la liberté de la personne

---

humaine.

*\*L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française 1995 n.2 p.6. © Copyright 1994 - Libreria Editrice Vaticana*